

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

16 Novembre 2016

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS	X	Jean-Yves BURLETT	
Fabien MESSAGER	X	François LINANT	X

Présents direction :

Rodolphe FAVREL
Henri GERMAIN
Stéphanie GIRAUD

Retour sur les réponses précédentes :

1. A la question du mois d'octobre concernant notre nouvelle famille professionnelle il a été répondu « L'ensemble du projet du déploiement de la nouvelle famille professionnelle « Cybersécurité » (en PJ) prévoyait ce changement. La famille « Audit/Conseil en Cybersécurité » est la 06-18 et englobe certains métiers, tels que les pentesters, le reverse/forensics et les activités de consulting en cybersécurité. »
Pouvons-nous avoir le document qui devait être en pièce jointe concernant le projet de déploiement de la nouvelle famille professionnelle « Cybersécurité » ?

Réponse : Le document a été communiqué aux représentants du personnel.

2. A la question concernant les fonctions définies dans le plan de transformation ISO il a été répondu : « Il n'y a pas de nouveaux rôles dans la nouvelle organisation. Il y a toujours des évaluateurs avec différents niveaux de séniorité. La notion d'évaluateur principal est une fonction propre au pôle sécurité vouée à améliorer la qualité de la production attribuée par le responsable du pôle à un collaborateur présentant les dispositions requises, ceci indépendamment de sa qualification d'évaluateur. »
La fiche de poste d'un évaluateur qui a ou aura la fonction d'évaluateur principal sera-t-elle adaptée lors de l'EAA ?

Réponse : Le rôle d'évaluateur principal n'est pas un poste. Il n'est pas prévu de modifier les fiches de poste des collaborateurs concernés par ce rôle. En revanche il est important que celui-ci soit reconnu. A ce titre les missions doivent apparaître dans les objectifs des collaborateurs afin d'être prise en compte dans l'évaluation.

Questions du mois de novembre 2016 :

3. Le restaurant du CNES est fermé du 12/12/2016 au 02/01/2017 inclus. Les collaborateurs bénéficieront-ils du forfait repas acoss pendant cette période ?

Réponse : *Durant la fermeture du restaurant CNES les collaborateurs pourront demander le remboursement de leurs frais de repas dans la limite du forfait ACOSS (un justificatif de repas devra être communiqué).*

4. La participation employeur aux frais de repas du CNES n'a pas évolué depuis février 2015. Une évolution est-elle prévue en 2017 ?

Réponse : *La revalorisation de la prise en charge des frais de repas n'est pas prévue.*

5. L'assistante du service vient de partir sans aucune communication officielle. Vers qui les collaborateurs doivent-ils se tourner pour les différentes tâches administratives (notes de frais, aide au déplacement,...) ?

Réponse : *En l'absence de Karine, les collaborateurs peuvent pour le moment s'adresser à Céline Manciet pour les demandes urgentes telles que les départs en mission ou les notes de frais.*

6. Plan de transformation ISO. Lors de la présentation du plan de transformation ISO du 23 septembre 2016, il a été annoncé que des « Core Team » seraient constituées au 15/10/2016 afin d'analyser les méthodes de production et des activités. Ces équipes ont-elles été constituées ? Des collaborateurs non sollicités peuvent-ils participer ?

Réponse : *Des actions ont été engagées dans le cadre du plan de transformation sur les 2 axes industrialisation & compétences.*

Nous avons pris un peu de retard mais l'objectif est toujours d'actualité. Nous souhaitons que ces groupes de travail puissent commencer dès janvier 2017. La constitution de ces groupes sera avant tout établie sur la base du volontariat et de l'intérêt du thème à traiter. Nous devons nous assurer évidemment à maintenir en parallèle notre capacité à réaliser les projets de nos clients.

7. Plusieurs collaborateurs ont profité de la GPEC pour s'intéresser aux offres de mobilité au sein des entités Thales, certains ont même passé des entretiens auprès de ces entités. Ces informations étant discutées en codir certains collaborateurs aimeraient rappeler l'aspect personnel et confidentiel de ces informations et souhaiteraient qu'elles le restent. Une communication peut-elle être faite aux personnes concernées ?

Réponse : *Les managers doivent gérer leurs ressources et anticiper les évolutions dans leurs services. A ce titre, la mobilité est un sujet qui est abordé en CODIR. Les managers savent que les informations échangées doivent rester confidentielles.*

Nous souhaitons rappeler qu'un collaborateur en démarche de mobilité active au sein du groupe Thales est conduit à rencontrer des managers et recruteurs en dehors de son entité. Le collaborateur qui souhaite que sa démarche reste confidentielle doit le préciser très clairement aux personnes qu'il rencontre. La mobilité étant valorisée dans le groupe Thales c'est aussi la force du réseau managérial et RH Thales qui peut contribuer au succès d'une mobilité.

Nous invitons donc les collaborateurs qui souhaitent bouger à officialiser leur démarche.

8. GPEC. Point sur la GPEC.

Réponse : Pas d'évolution ce mois-ci.

9. LABEGE. Point sur le futur déménagement

Réponse : Le service immobilier de Thales a officiellement réceptionné le bâtiment. Le projet de déménagement fait l'objet d'une présentation en vue de consultation au CHSCT le 21 novembre.

Une communication complémentaire doit être réalisée prochainement auprès des collaborateurs en leur présentation leur nouvel espace de travail sous la forme d'un film.

10. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : Point réalisé en séance.